



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

GARDE DES SCEAUX, MINISTERE DE LA JUSTICE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION GENERALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
DIRECTION REGIONALE DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE
ANTALAHA

Avis de Consultation Ouverte

N° 01-MJ/SG/DGAP/DRAP/PRMP/SAVA/Cons.25

1. Le **GARDE DES SCEAUX, MINISTERE DE LA JUSTICE** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Achat des bois de chauffage de la DRAP Antalaha**".
Les fournitures constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À commande.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **DRAP ANTALAHA**

Rue : **Route de Maroantsetra- Ambatoratsy Antalaha**

Etage / Numero de Bureau : **Porte n°02**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré la porte 02 au bureau de la DRAP Antalaha et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: quarante mille Ariary (Ar40 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir à **Monsieur MAMINJARA Tresor, pote n°02 au bureau de la DRAP Antalaha** au plus tard le **12/05/2025 à 09 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 29/04/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics